

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 16 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DGRI 40 Subvention (10.000 euros) à l'Association Internationales des Maires Francophones pour le Prix international LGBTQI+ 2019 de la Ville de Paris.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Association Internationales des Maires Francophones ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7ème commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'Association Internationales des Maires Francophones, 9 rue des Halles 75001 Paris (simpa n°36841 ; dossiers 2019_10174) ;

Article 2 : La dépense correspondante de 10.000 euros sera imputée pour 5.000 euros sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.nes et des Territoires, au titre des subventions LGBT sur le chapitre 933, nature 65748, exercice 2019 et suivants et pour 5.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with a horizontal line at the end.

Anne HIDALGO